**Обновленный проект обращения в Главное Управление Казначейства Бельгии на французском языке.**

***В тексте блоки, которые требуют внесения Вами информации, выделены серой заливкой и курсивом.***

***В тексте даны ссылки на пункты Инструкции по заполнению обращения, с которыми рекомендуется ознакомиться при заполнении и подготовке обращения.***

Le \_\_ décembre / janvier 2022 *[см. пункт 1 Инструкции]*

ENVOYÉ PAR E-MAIL À

quesfinvragen.tf@minfin.fed.be

Administration générale de la Trésorerie

Royaume de Belgique

Re : Dérogation aux sanctions financières – Mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, Règlement d'exécution (UE)
n° 2022/878 du 3 juin 2022 du Conseil mettant en œuvre le Règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil du 17 mars 2014, Décision du Conseil (PESC) n° 2022/883 du 3 juin 2022 modifiant la Décision n° 2014/145/PESC du Conseil du 17 mars 2022.

Chère Administration générale de la Trésorerie,

Au moyen de cette soumission, *[указывается ФИО на латинице, см. пункт 2 Инструкции]*, en russe : *[указывается ФИО на русском, см. пункт 2 Инструкции]* (« Demandeur ») demande respectueusement l'autorisation de libérer les fonds appartenant au Demandeur et détenus pour le Demandeur par *[указывается Наименование депозитария, в котором открыт счет владельца на французском языке, см. пункт 3 Инструкции, далее будет использоваться сокращение «Ваш депозитарий», непосредственно в обращении также рекомендуется ввести удобное сокращение наименования Вашего депозитария, которое будет использоваться по тексту всего обращения кроме блока I (D), в котором в целях удобства восприятия и упрощения понимания бельгийским регулятором введено иное сокращение – Клиентский депозитарий]* en russe : *[указывается Наименование Вашего депозитария на русском языке]* par l'intermédiaire de la chaîne de dépositaires, y compris National Settlement Depository, en russe : Небанковская кредитная организация акционерное общество « Национальный расчетный депозитарий », (« NSD »), entité juridique figurant au numéro 101 sur la liste de l'Annexe I du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/878) et au numéro 101 sous la rubrique « Entités » de l’Annexe de la Décision n° 2014/145/PESC du Conseil (modifié par la Décision (PESC) n° 2022/883 du Conseil), et Euroclear Bank S.A./N. V., Bruxelles (« Euroclear »), mettant à disposition les fonds détenus pour le Demandeur par *[указывается наименование Вашего депозитария]* par l'intermédiaire de NSD.

Le Demandeur est une personne physique non sanctionnée qui demande respectueusement à l'Administration générale de la Trésorerie la dérogation aux sanctions financières en délivrant l'autorisation visée au paragraphe 5 de l’article 6b du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/1905 du Conseil du 6 octobre 2022) et au paragraphe 19 de l’article 2 de la Décision n° 2014/145/PESC du Conseil (modifié par la Décision (PESC) n° 2022/1907 du Conseil) afin de débloquer les fonds détenus pour le Demandeur par *[указывается наименование Вашего депозитария]* par l'intermédiaire de NSD et Euroclear.

1. **Contexte factuel du Demandeur, de la personne sanctionnée et des autres banques et institutions concernées par les opérations pour lesquelles l'autorisation est demandée.**
2. *Informations générales sur le Demandeur.*

Prénom, deuxième prénom / patronyme, nom de famille du Demandeur : *[указывается ФИО Заявителя латиницей, см. пункт 2 Инструкции]*.

Prénom, deuxième prénom / patronyme, nom de famille du Demandeur en russe : *[указывается ФИО Заявителя кириллицей, на русском языке, см. пункт 2 Инструкции]*.

Date de naissance : *[указывается дата рождения Заявителя , см. пункт 4 Инструкции]*.

Nationalité : *[указывается гражданство Заявителя (наименование страны гражданства) на французском языке]*.

Détails du passeport : série et numéro *[указываются серия и номер общегражданского паспорта]*, date de délivrance *[указывается дата выдачи общегражданского паспорта]*.

Détails du passeport international : série et numéro *[указываются серия и номер заграничного паспорта]*, date de délivrance *[указывается дата выдачи заграничного паспорта]*, date d'expiration *[указывается дата истечения срока действия заграничного паспорта]*.

*[см. также пункт 5 Инструкции в отношении вида на жительство или второго гражданства]*

Adresse de domicile : *[указывается домашний адрес Заявителя]*.

Adresse postale : *[указывается почтовый адрес Заявителя]*.

Numéro de téléphone (numéro de téléphone portable) : *[указывается номер телефона]*.

E-mail : *[указывается адрес электронной почты]*.

Des copies numérisées du passeport général et du passeport international sont fournies en pièces jointes 1a et 1b.

À l'heure actuelle, le Demandeur n'est soumis à aucune sanction imposée, y compris les sanctions imposées par l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Canada, le Japon, la Suisse, l'Australie, les Nations Unies ou toute autre[[1]](#footnote-1).

Les informations factuelles sur les relations entre le Demandeur et les entités mentionnées aux paragraphes B, C1, C2 et C3 sont données dans le paragraphe D de la présente partie.

1. *Informations générales sur la Personne Morale Sanctionnée.*

Le Demandeur détient des comptes de dépôt auprès de *[указывается наименование Вашего депозитария]*, ce dernier détient des comptes de prête-nom auprès de NSD et, par conséquent, les titres du Demandeur sont détenus par l'intermédiaire de la chaîne de dépositaires, y compris NSD.

NSD est une personne morale figurant au numéro 101 sur la liste de l'Annexe I du Règlement (UE)
n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/878) et au numéro 101 sous la rubrique « Entités » de l’Annexe de la Décision n° 2014/145/PESC du Conseil (modifié par la Décision (PESC) n° 2022/883 du Conseil).

Adresse : 12, rue Spartakovskaya, Moscou 105066, Russie.

Type d'entité : établissement de crédit non bancaire, société par actions.

Numéro principal d'enregistrement d'État (NPEE/ OGRN) : 1027739132563.

Numéro de compte auprès d'Euroclear : 46055.

1. *Informations sur les banques et les autres institutions concernées par les opérations pour lesquelles l'autorisation est demandée par le Demandeur.*

En cas de délivrance de l'autorisation demandée, les banques et d'autres établissements suivants seront concernés par les opérations :

*C1. [Наименование Вашего депозитария].*

*[см. пункт 3 Инструкции с рекомендациями по заполнению С1]*

Le Demandeur détient des comptes de dépôt auprès de *[указывается наименование Вашего депозитария]*.

*[Указывается наименование Вашего депозитария]* est une institution financière privée *[данная формулировка призвана подчеркнуть частный, не связанный с органами власти характер депозитария, если это не так, то необходимо опустить указанную фразу]*, dont le siège est à *[указывается город, в котором находится Ваш депозитарий]*, la Fédération de Russie, qui offre des services dépôt à ses clients.

Adresse : *[указывается юридический адрес Вашего депозитария]*.

L'actionnaire *[указывается краткая информация об акционерах Вашего депозитария, см пункт 3.2 Инструкции]*.

Numéro principal d'enregistrement d'État (NPEE/ OGRN) : *[указывается ОГРН депозитария]*.

*[Указывается наименование Вашего депозитария]* détient une licence de dépositaire *[указывается номер лицензии на осуществление депозитарной деятельности, выданной Вашему депозитарию]* délivrée par le *[указывается наименование органа, выдавшего лицензию, см. пункт 3.3 Инструкции]* (fournie dans la pièce jointe 2).

En vertu de la licence de dépositaire, *[указывается наименование Вашего депозитария]* est autorisé à détenir et à administrer des instruments financiers pour ses clients, notamment affirmer les droits de propriété des titres détenus aux comptes des clients.

À l'heure actuelle, *[указывается наименование Вашего депозитария]* n'est soumis à aucune sanction imposée, y compris l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Canada, le Japon, la Suisse, l'Australie, les Nations Unies et autres[[2]](#footnote-2).

*[См. также пункт 3.4 Инструкции в отношении указания информации об обращении, поданном к тому же иностранному регулятору от Вашего депозитария].*

*C2. Euroclear Bank S.A./N.V., Bruxelles.*

Euroclear Bank S.A./N.V. est un dépositaire central européen de titres conformément au Règlement (UE) n° 909/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014, une « société anonyme/naamloze vennootschap » constituée en Belgique et immatriculée au RPM Bruxelles (société n° 0429 875 591), dont le siège social est situé à l'adresse : 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique (tel qu'il est divulgué à https://www.euroclear.com/about/en/ourgovernancestructure.html).

Actuellement, cette institution, en raison des sanctions contre NSD, a gelé tous les titres du Demandeur détenus sur les comptes NSD.

Avec l'autorisation, cette institution recevra des instructions de NSD pour le bénéfice du Demandeur et de *[указывается наименование Вашего депозитария]*:

de retirer des titres de certains ISIN en certaines quantités des comptes NSD détenus par Euroclear;

de créditer ces titres (retirés des comptes NSD) aux comptes de *[указывается наименование на французском языке вышестоящего депозитария, указанного в пункте C3, см. пункт 6 Инструкции]*, détenues par Euroclear.

*C3. [Наименование на французском языке вышестоящего депозитария, в котором открыт счет Вашего депозитария, на счет которого в Euroclear будут переводиться ценные бумаги со счета НРД, далее будет использоваться сокращение «Новый вышестоящий депозитарий», непосредственно в обращении также рекомендуется ввести удобное сокращение наименования Нового вышестоящего депозитария, которое будет использоваться по тексту всего обращения].*

*[Указывается наименование Вашего депозитария]* détient des comptes de dépôt auprès de *[указывается наименование Нового вышестоящего депозитария]* (voir le paragraphe \_\_\_ de la pièce jointe 3. Lettre de \_\_\_\_, *[дается ссылка на пункт письма Вашего депозитария, подтверждающего наличие счета в Новом вышестоящем депозитарии, см. пункт 6.2 Инструкции]* et prévoit d'ordonner à *[указывается наименование Нового вышестоящего депозитария]* de créditer des titres sur ses comptes auprès d'Euroclear et, ensuite, sur les comptes de
*[указывается наименование Вашего депозитария]* auprès de *[указывается наименование Нового вышестоящего депозитария]*.

Adresse : *[указывается юридический адрес Нового вышестоящего депозитария]*.

Numéro principal d'enregistrement d'État (NPEE/ OGRN) : *[указывается ОГРН Нового вышестоящего депозитария]*.

Numéro de compte auprès d'Euroclear : *[указывается номер счета Нового вышестоящего депозитария в Euroclear]*.

1. *Informations factuelles sur les relations entre le Demandeur et les institutions nommées aux paragraphes B, C1, C2, C3.*

Le Demandeur a un compte de dépôt ouvert auprès de *[указывается наименование Вашего депозитария]* (ci-après dans le présent paragraphe dénommé le « Dépositaire Client »). Sur ce compte, le Dépositaire Client détient des titres pour le Demandeur et affirme les droits de propriété du Demandeur. La confirmation est fournie au Demandeur par le Dépositaire Client *[ссылка на пункт письма Вашего депозитария, подтверждающего открытие счета владельца / копия заявления о присоединении к договору об оказании депозитарных услуг / копия депозитарного договора; прикладывается документ, который есть в наличии]*.

Selon les informations fournies au Demandeur par le Dépositaire Client *[ссылка на пункт письма Вашего депозитария, подтверждающего наличие счета в НРД]* dans le cadre des services que le Dépositaire Client offre à ses clients en vertu de la licence de dépositaire, \_\_\_\_\_\_\_ *[указывается дата заключения междепозитарного договора/ подписания заявления о присоединении к Условиям осуществления депозитарной деятельности и открытии счетов депо между Вашим депозитарием и НРД]*, le Dépositaire Client a conclu un accord de dépôt avec *[указывается НРД или иное наименование на французском языке, см. пункт 7.1.2 Инструкции]* (en russe : *[указывается НРД или иное наименование на русском языке, см. пункт 7.1.2 Инструкции]*), dont le successeur, après un certain nombre de réorganisations d'entreprises, est NSD («\_\_\_» *[для удобства рекомендуется ввести сокращение договора с НРД для использования в дальнейшем в тексте обращения]*). Aux termes *[сокращенное наименование договора с НРД]*, NSD a accepté de fournir les services spécifiés dans *[сокращенное наименование договора с НРД]*, y compris la tenue des registres du(des) compte(s) interdépositaire(s) (nominal(aux)) ouvert(s) et servi(s) par NSD à l'égard des titres détenus par le Dépositaire Client pour ses clients, l'exécution de transactions (opérations) dans le cadre de ce(s) compte(s) interdépositaire(s) (nominal(aux)).

Par l'intermédiaire des comptes que NSD sert en vertu de *[сокращенное наименование договора с НРД]*, le Dépositaire Client détient des titres, y compris ceux émis dans des juridictions étrangères, pour le compte de ses clients, personnes physiques et morales. Du côté du Dépositaire Client, le Dépositaire Client a ouvert des comptes de dépôt pour chacun de ses clients, y compris le Demandeur, afin d'affirmer les droits de propriété et de recevoir des ordres de ses clients pour débiter (retirer des titres) ou créditer (déposer des titres) les comptes de dépôt. En vertu de l’accord, le Dépositaire Client transmet des ordres à NSD pour exécution en débitant ou en créditant spécifiquement le(s) compte(s) du Dépositaire Client, et dès que ces transactions sont exécutées, débiter ou créditer les comptes de ses clients, y compris le Demandeur.

Pour permettre à ses clients de détenir des titres étrangers par l'intermédiaire de chaînes de dépositaires transfrontalières, NSD opère avec des institutions financières étrangères. Le Demandeur a demandé au Dépositaire Client les noms des institutions étrangères auprès desquelles NSD détient des comptes. Le Dépositaire Client a fourni la lettre de NSD datée du *[указывается дата и номер письма НРД, подтверждающего открытие счета в Euroclear, см. пункт 7.1.4 Инструкции]*, envoyée au Dépositaire Client qui indique que les titres sont détenus par la chaîne de dépositaire qui comprend Euroclear Bank S.A./N. V. (numéro de compte 46055), Bruxelles. La lettre de NSD est fournie dans la pièce jointe 4 de la présente Demande. Selon la lettre de NSD, l’information sur le lieu de la conservation d’un titre concerné est indiquée dans un Questionnaire du titre, affiché sur le site Internet NSD à l’adresse [www.nsddata.ru](http://www.nsddata.ru/) dans la rubrique « Reference Books ». Tous les titres faisant l'objet de la demande de dérogation sont détenus par l'intermédiaire d'Euroclear.

Selon les informations fournies au Demandeur par le Dépositaire Client *[ссылка на пункт письма Вашего депозитария, подтверждающего наличие счета в НРД, см. пункт 7.1.1 Инструкции]* en plus de *[сокращенное наименование договора с НРД]*, dans le cadre des services qu'il offre à ses clients en vertu de la licence de dépositaire, le *[указывается дата заключения договора Вашего депозитария с СПБ Банком, см. пункт 7.2.1 Инструкции]*, le Dépositaire Client a conclu un accord de dépôt avec la Société anonyme publique « Best Efforts Bank » (en russe : Публичное акционерное общество « Бест Эффортс Банк » (« BEB »). Plus tard, BEB a changé sa dénomination sociale, la dénomination sociale actuelle de cette personne morale est la Société anonyme publique « SPB Bank » (en russe : Публичное акционерное общество « СПБ Банк ») (« SPB Bank »). Aux termes de l'accord de dépôt mentionné ci-dessus (« Accord SPB Bank »), SPB Bank a accepté d'ouvrir, de tenir et de gérer un sous-compte nominal au sein du compte de dépôt de compensation de la Counterpartie centrale « Clearing Centre MFB » (en russe : Небанковская кредитная организация – центральный контрагент « Клиринговый Центр МФБ » (акционерное общество)) pour les actifs des clients du Dépositaire Client. La Counterpartie centrale
« Clearing Centre MFB » a aussi changé sa dénomination sociale, la dénomination actuelle de cette personne morale est la Counterpartie centrale « SPB Clearing » (société à responsabilité limitée) (en russe : Небанковская кредитная организация – центральный контрагент « СПБ Клиринг ») (« SPB Clearing ») *[см. пункт 7.2.2 Инструкции]*.

Par l'intermédiaire des comptes (sous-comptes) détenus par SPB Bank dans le cadre de l'Accord SPB Bank, le Dépositaire Client détient également (en plus de la chaîne de dépositaires en vertu de *[сокращенное наименование договора с НРД]* des titres, y compris ceux émis dans les juridictions étrangères, pour le compte de ses clients, personnes physiques et morales.

Pour permettre à ses clients de détenir des titres étrangers par l'intermédiaire des chaînes de dépositaires transfrontalières, SPB Bank opère avec NSD. Le Demandeur a demandé au Dépositaire Client la confirmation que SPB Bank détient des comptes auprès de NSD. Les lettres de SPB Bank *[указывается дата и номер письма от СПБ Банка, см. пункт 7.2.1 Инструкции]* et SPB Clearing *[включается только при наличии отдельного письма от СПБ Клиринг, при его наличии указывается дата и номер письма от СПБ Клиринга, см. пункт 7.2.1 Инструкции]* au Dépositaire Client indiquent que les titres sont détenus par l'intermédiaire d'une chaîne de dépositaires, y compris NSD (voir la pièce jointe 5 de la présente Demande. Lettre de SPB Bank au Dépositaire Client; Pièce jointe 6 à la présente Demande. Lettre de SPB Clearing au Dépositaire Client).

Il existe aussi un schéma fourni au Demandeur par le Dépositaire Client qui montre clairement les deux chaînes de dépositaires (voir la pièce jointe 7 à la présente Demande).

À la date du *[указывается дата, на которую предоставлена выписка Вашим депозитарием, см. пункт 8 Инструкции]* (date du rapport ci-joint de *[указывается наименование Вашего депозитария]*), le Demandeur possède des titres bloqués dans les chaînes de dépositaires susmentionnées. Les ISIN des titres, la quantité de titres et d'autres dépositaires dans la chaîne NSD - Euroclear Bank S.A./N.V. sont indiqués dans la Pièce jointe 8 (Relevé de comptes dépôt pour les titres bloqués en raison de leur comptabilité dans une chaîne de dépôt comprenant Euroclear).

Il est important de mentionner que le Demandeur possédait déjà tous ces titres qu'il détenait via des chaînes de dépositaires impliquant NSD avant le 03 juin 2022, jour où NSD a été ajouté à l'Annexe I du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/878) et l’Annexe de la Décision
n° 2014/145/PESC du Conseil (modifié par la Décision (PESC) n° 2022/883 du Conseil) (comme indiqué dans la Pièce jointe 8).

1. **Contexte juridique.**

Aux fins de cette demande d'autorisation, le Demandeur identifie les actes juridiques qui constituent le contexte juridique de sanctions et de la demande de dérogation éventuelle.

*A. Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.*

Selon le paragraphe 1 de l'article 17 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, toute personne a le droit de jouir de la propriété des biens qu’elle a acquis légalement, de les utiliser, d’en disposer et de les léguer. Nul ne peut être privé de sa propriété, si ce n’est pour cause d’utilité publique, dans des cas et conditions prévus par une loi et moyennant en temps utile une juste indemnité pour sa perte.

Cette demande d'autorisation ne concerne que les personnes ne faisant l'objet d'aucune mesure de sanction, étant des parties non ciblées privées de leur propriété uniquement en raison de la chaîne de dépositaires utilisée pour détenir leurs titres.

*B. Règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil.*

NSD est une entité figurant au numéro 101 sur la liste de l'Annexe I du Règlement (UE)
n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/878).

Conformément à l'article 2, paragraphe 1, du Règlement (UE) n° 269/2014, sont gelés tous les fonds et ressources économiques appartenant aux personnes physiques ou à des personnes physiques ou morales, entités ou organismes qui leurs sont associés énumérés à l'Annexe I, de même que tous les fonds et ressources économiques que ces personnes physiques ou que ces personnes physiques ou morales, entités ou organismes qui leurs sont associés possèdent, détiennent ou contrôlent.

Conformément à l'article 2, paragraphe 2, du Règlement (UE) n° 269/2014, aucuns fonds ni ressources économiques ne sont mis, directement ou indirectement, à la disposition des personnes physiques ou des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes qui leurs sont associés énumérés à l'Annexe I, ni dégagés à leur profit.

Conformément à l'article 6b, paragraphe 5, du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/1905 du Conseil du 6 octobre 2022) par dérogation à l'article 2, les autorités compétentes des États membres peuvent autoriser le déblocage de certains fonds ou ressources économiques gelés appartenant à l'entité figurant au numéro 101 sur la liste de l'Annexe I, ou la mise à disposition de certains fonds ou ressources économiques de cette entité, aux conditions qu'elles jugent appropriées ; et après avoir déterminé que ces fonds ou ressources économiques sont nécessaires pour la résiliation, au plus tard le 7 janvier 2023, des opérations, contrats ou autres accords conclus avec cette entité ou impliquant d'une autre manière cette entité avant le 3 juin 2022.

*C. Décision du Conseil n° 2014/145/PESC.*

Les dispositions analogues à celles du paragraphe B de la partie II sont également énoncées au niveau de la Décision du Conseil n° 2014/145/PESC.

NSD est une entité figurant au numéro 101 sur la liste de l'Annexe de la Décision n° 2014/145/PESC du Conseil modifié par la Décision (PESC) n° 2022/878 du Conseil.

Conformément au paragraphe 1 de l’article 2 de la Décision n° 2014/145/PESC du Conseil, tous les fonds et ressources économiques appartenant à des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes qui leur sont associés, dont la liste figure à l'Annexe, de même que tous les fonds et ressources économiques que ces personnes, entités ou organismes possèdent, détiennent ou contrôlent.

Conformément au paragraphe 2 de l’article 2 de la Décision n° 2014/145/PESC du Conseil, aucun fonds ni aucune ressource économique n'est, directement ou indirectement, mis à la disposition des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes dont la liste figure à l'annexe, ou mis à leur profit.

Conformément au paragraphe 19 de l’article 2 de la Décision n° 2014/145/PESC du Conseil modifié par la Décision (PESC) n° 2022/878 du Conseil par dérogation à l’article 2, les autorités compétentes d’un État membre peuvent autoriser le déblocage de certains fonds ou ressources économiques gelés appartenant à l’entité inscrite sur la liste figurant à l’Annexe, sous la rubrique « Entités », au numéro 101, ou la mise de certains fonds ou ressources économiques à la disposition de cette entité, dans des conditions que les autorités compétentes jugent appropriées et après avoir établi que ces fonds ou ressources économiques sont nécessaires pour mettre fin, au plus tard le 7 janvier 2023, aux opérations, contrats ou autres accords conclus avec cette entité, ou l’associant d’une autre façon, avant le 3 juin 2022.

*D. Clarification de la Commission européenne pour les dépositaires centraux de titres du 12 août 2022 (dans la section Foire aux questions).*

Le 12 août 2022, la Commission européenne a mis à jour la section Foire aux questions pour les dépositaires centraux de titres. Il a été ajouté le paragraphe 21 sur la possibilité d'effectuer une transaction par l'intermédiaire de NSD.

La clarification indique que l'inscription de NSD à l'Annexe I du Règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil, couplée à l'article 2, paragraphe 2 de cet acte juridique, signifie qu'il n'est plus possible d'instruire une transaction qui pourrait, directement ou indirectement, entraîner des frais payables au NSD ou tout autre fonds ou ressource économique au ou au profit de NSD. Par conséquent, toutes les activités qui impliquent, directement ou indirectement, de verser une commission au NSD ou de mettre à sa disposition ou à son profit d'autres fonds ou ressources économiques, sont interdites. En vertu de l'article 2, paragraphe 2 du Règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil, on peut continuer les activités qui ne sont pas autrement soumises à des sanctions et lorsque NSD ne reçoit pas ou ne bénéficie pas de commissions ou d'autres fonds ou ressources économiques en conséquence directe ou indirecte.

Parallèlement, tous les actifs appartenant à, possédés, détenus ou contrôlés par NSD doivent être gelés, conformément à l'article 2, paragraphe 1 du Règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil. Cela inclut les fonds ainsi que les ressources économiques qui en découlent. Il convient à souligner que l'Avis de la Commission du 4 juillet 2019 précise, dans un scénario similaire, que les fonds d'une personne non figurant dans les annexes qui sont déposés ou même venant d'être transférés dans une banque figurant dans les annexes peuvent être considérés comme « détenus », quoique temporairement, par la banque en question figurant dans les annexes. L'article 2, paragraphe 1 n'exige pas de durée minimale pour la détention des fonds par l'entité figurant dans les annexes. Cela signifie qu'en ce qui concerne les transferts provenant de NSD, il sera possible de demander à l'autorité nationale compétente concernée d'autoriser le déblocage de ces fonds, aux conditions qu'elles jugent appropriées, en vertu de la dérogation prévue par l'article 6 du Règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil concernant un paiement effectué par une personne inscrite sur l'annexe en vertu d'un contrat conclu avant la date à laquelle cette personne a été inscrite.

*E. Décision du Conseil d'administration de NSD, le 29 septembre 2022.*

Pour répondre pleinement aux conditions clairement énoncées dans la clarification de la Commission européenne des dépositaires centraux de titres du 12 août 2022, le Conseil d'administration de NSD a adopté, le 29 septembre 2022, la décision de ne prélever aucune commission pour les transferts de titres si ces opérations sont exécutées sans changement de propriétaire des titres étant donné que ces titres sont détenues par l'intermédiaire d'une chaîne de dépositaires comprenant un dépositaire étranger (Pièce jointe 9. Décision du Conseil NSD).

*F.*  *Analyse juridique, le motif de la demande d'une dérogation.*

Le Demandeur ne fait l’objet d’aucun régime de sanctions de la part d’une quelconque juridiction, notamment l'Union européenne. Le Demandeur demande que l'autorisation de transférer des titres soit accordée au profit du Demandeur. La seule raison pour laquelle le Demandeur ne peut pas exécuter les opérations avec les titres mentionnés ci-dessus est les sanctions contre NSD. Le Demandeur est une partie non ciblée privée de possession uniquement en raison des sanctions contre NSD qui est l'une des parties de la chaîne de dépositaires utilisée pour détenir les titres, ce qui échappe au contrôle du Demandeur.

Toutes les opérations sur les comptes du Demandeur auprès de *[указывается наименование Вашего депозитария]*, sur les comptes de *[указывается наименование Вашего депозитария]* auprès de NSD et les opérations correspondantes sur les comptes de NSD auprès d'Euroclear dont le résultat est la détention des titres dans la chaîne de dépositaires NSD – Euroclear ont eu lieu avant le 3 juin 2022 *[см. пункт 8 Инструкции],* la date spécifiée au paragraphe 5 de l'Article 6b du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/1905 du Conseil du 6 octobre 2022) et au paragraphe 19 de l’article 2 de la Décision n° 2014/145/PESC du Conseil (modifié par la Décision (PESC) n° 2022/1907 du Conseil). Ainsi, toutes les opérations impliquant NSD ont eu lieu avant cette date et répondent aux critères énoncés au paragraphe 5 de l’article 6b du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/1905 du Conseil du 6 octobre 2022) et au paragraphe 19 de l’article 2 de la Décision n° 2014/145/PESC du Conseil (modifié par la Décision (PESC) n° 2022/1907 du Conseil).

NSD a confirmé qu'il ne facturera aucun frais pour les transferts d'actifs à l'égard desquels la demande est déposée.

Le Demandeur a besoin de mettre fin à toute relation avec NSD (par la chaîne de dépositaires susmentionnée) concernant les titres étrangers désormais détenus sur les comptes du Demandeur auprès de *[указывается наименование Вашего депозитария]* et, ensuite, sur les comptes de *[указывается наименование Вашего депозитария]* auprès de NSD. Le Demandeur ne pourra pas le faire avant le 7 janvier 2023 sans la dérogation qui autoriserait Euroclear à exécuter les transactions débloquant les actifs du Démandeur.

Le Demandeur vise à détenir les titres dans une chaîne de dépositaires qui ne comprend pas d'entités sanctionnées.

**La demande du Demandeur est entièrement transparente et elle répond à tous les critères énoncés au paragraphe 5 de l’article 6b du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/1905 du Conseil du 6 octobre 2022) et au paragraphe 19 de l’article 2 de la Décision n° 2014/145/PESC du Conseil (modifié par la Décision (PESC) n° 2022/1907 du Conseil).**

1. **Demande de derogation.**

Le Demandeur demande respectueusement à l'Administration générale de la Trésorerie de déroger aux sanctions financières en délivrant l'autorisation visée au paragraphe 5 de l’article 6b du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/1905 du Conseil du 6 octobre 2022) et au paragraphe 19 de l’article 2 de la Décision n° 2014/145/PESC du Conseil (modifié par la Décision (PESC) n° 2022/1907 du Conseil) :

d’autoriser Euroclear Bank S.A./N.V. à exécuter les instructions de NSD au profit du Demandeur et de *[указывается наименование Вашего депозитария]* afin de radier les titres de certains ISIN en certaines quantités, comme il est indiquédans la Pièce jointe 10 à la présente Demande, des comptes de NSD détenus par Euroclear, et de créditer ces titres (radiés des comptes de NSD) au compte de *[указывается наименование Нового вышестоящего депозитария]* détenus par Euroclear indiqué au paragraphe C3 de la Partie I de la présente Demande (numéro de compte *[указывается номер счета Нового вышестоящего депозитария в Euroclear]* et aux comptes de *[указывается наименование Вашего депозитария]* au sein de *[указывается наименование Нового вышестоящего депозитария] ;*

d’autoriser toute autre transaction nécessaire à l’achèvement du transfert des titres spécifiés et pour le Demandeur de mettre fin, d’ici le 7 janvier 2023, à toutes les opérations, contrats ou autres accords conclus avec NSD, ou impliquant d’une autre manière NSD avec des actifs maintenant détenus dans les comptes de NSD à Euroclear.

Ces opérations sont nécessaires pour que le Demandeur et *[указывается наименование Вашего депозитария]* puissent mettre fin à toutes les opérations, tous les contrats ou autres accords conclus avec NSD ou impliquant autrement NSD avec ces titres d’ici le 7 janvier 2023. Tous les titres seront crédités sur le compte de *[указывается наименование Вашего депозитария]* auprès de *[указывается наименование Нового вышестоящего депозитария]*, et suite au compte du demandeur dans *[указывается наименование Вашего депозитария]*, ce qui exclura complètement NSD de la chaîne de dépositaires.

**Pièces jointes**

Pièce jointe 1a. Copie numérisée du passeport général avec la traduction.

Pièce jointe 1b. Copie numérisée du passeport international avec la traduction.

Pièce jointe 2. Copie numérisée de la licence de dépositaire n° *[указывается номер лицензии на осуществление депозитарной деятельности, выданной Вашему депозитарию]* délivrée par *[указывается наименование органа, выдавшего лицензию, см. пункт 3.3 Инструкции].*

Pièce jointe 3. Lettre de *[указывается наименование Вашего депозитария]* datée du *[дата письма]*.

Pièce jointe 4. Lettre de NSD à *[указывается наименование Вашего депозитария]* datée du *[дата письма]*, n°*[номер письма]*.

Pièce jointe 5. Lettre de SPB Bank à *[указывается наименование Вашего депозитария]* datée du *[дата письма]*, n°*[номер письма]*.

Pièce jointe 6. Lettre de SPB Clearing à *[указывается наименование Вашего депозитария]* datée du дата письма, n°*[номер письма]*. *[Данное приложение включается только при наличии отдельного письма от СПБ Клиринг, см. пункт 7.2.1 Инструкции]*

Pièce jointe 7. Schéma des chaînes de dépositaires par l'intermédiaire de NSD.

Pièce jointe 8. Relevé de comptes dépôt pour les titres bloqués en raison de leur comptabilité dans une chaîne de dépôt comprenant Euroclear.

Pièce jointe 9. Décision du Conseil d'administration de NSD.

Pièce jointe 10. Liste des titres avec les quantités demandées pour dérogation

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,

*подпись / имя, отчество, фамилия на латинице /*

1. La déclaration est confirmée par le fait que le Demandeur ne figure pas sur la liste récapitulative des personnes, groupes et entités soumis aux sanctions financières de l'UE (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A02014D0512-20221007>, <https://webgate.ec.europa.eu/fsd/fsf>); Listes des sanctions OFAC (<https://home.treasury.gov/policy-issues/office-of-foreign-assets-control-sanctions-programs-and-information>); Liste récapitulative OFSI (<https://www.gov.uk/government/publications/financial-sanctions-consolidated-list-of-targets/consolidated-list-of-targets>); Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies (<https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list>); Sanctions du SECO ([https://www.seco.admin.ch/seco/en/home/ Aussenwirtschaftspolitik\_Wirtschaftliche\_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/ exportkontrollenund-sanktionen/sanktionen-embargos.html](https://www.seco.admin.ch/seco/en/home/%20Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/%20exportkontrollenund-sanktionen/sanktionen-embargos.html)); Liste consolidée des sanctions autonomes canadiennes (<https://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/sanctions/consolidated-consolide.aspx?lang=eng>); Sanctions économiques du Japon et liste des personnes visées par les sanctions japonaises ([https://www.mof.go.jp/policy/international\_policy/ gaitame\_kawase/gaitame/economic\_sanctions/list.html](https://www.mof.go.jp/policy/international_policy/%20gaitame_kawase/gaitame/economic_sanctions/list.html)); Liste consolidée australienne (<https://www.dfat.gov.au/international-relations/security/sanctions/consolidated-list>). [↑](#footnote-ref-1)
2. La déclaration est confirmée par le fait que « Investicionnaya palata » ne figure pas sur la liste récapitulative des personnes, groupes et entités soumis aux sanctions financières de l'UE (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A02014D0512-20221007>, <https://webgate.ec.europa.eu/fsd/fsf>); Listes des sanctions OFAC (<https://home.treasury.gov/policy-issues/office-of-foreign-assets-control-sanctions-programs-and-information>); Liste récapitulative OFSI (<https://www.gov.uk/government/publications/financial-sanctions-consolidated-list-of-targets/consolidated-list-of-targets>); Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies (<https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list>); Sanctions du SECO ([https://www.seco.admin.ch/seco/en/home/Aussenwirtschaftspolitik\_Wirtschaftliche\_Zusammenarbeit/ Wirtschaftsbeziehungen/ exportkontrollenund-sanktionen/sanktionen-embargos.html](https://www.seco.admin.ch/seco/en/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/%20Wirtschaftsbeziehungen/%20exportkontrollenund-sanktionen/sanktionen-embargos.html)); Liste consolidée des sanctions autonomes canadiennes (<https://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/sanctions/consolidated-consolide.aspx?lang=eng>); Sanctions économiques du Japon et liste des personnes visées par les sanctions japonaises ([https://www.mof.go.jp/policy/international\_policy/ gaitame\_kawase/gaitame/economic\_sanctions/list.html](https://www.mof.go.jp/policy/international_policy/%20gaitame_kawase/gaitame/economic_sanctions/list.html)); Liste consolidée australienne (<https://www.dfat.gov.au/international-relations/security/sanctions/consolidated-list>).

 [↑](#footnote-ref-2)